

# Burundi - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



**AMBASSADE DE BURUNDI, 15, RUE DE BRUXELLES**  
BOULEVARD DE LA REINE ELISABETH  
1050 BRUXELLES  
BURUNDI

**URUGANDA**  
BOULEVARD DE LA REINE ELISABETH  
1050 BRUXELLES  
URUGANDA

**URUGANDA**  
BOULEVARD DE LA REINE ELISABETH  
1050 BRUXELLES  
URUGANDA

**URUGANDA**  
BOULEVARD DE LA REINE ELISABETH  
1050 BRUXELLES  
URUGANDA

**URUGANDA**

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

DERNIÈRE MINUTE

## **Situation sécuritaire à la frontière avec la RDC**

Date de mise en ligne le : 27 février 2026

La situation sécuritaire au Sud-Kivu, et plus particulièrement dans la zone frontalière de la plaine de la Ruzizi, s'est fortement détériorée et la situation y est particulièrement volatile.

Pour rappel, il est formellement déconseillé de se rendre dans la zone frontalière avec la RDC. Il est recommandé de consulter régulièrement la fiche conseils aux voyageurs du Burundi.

En cas d'urgence, l'ambassade de France à Bujumbura est joignable au : +257 22 20 30 01.

DERNIÈRE MINUTE

## **Choléra - Appel à la vigilance**

Date de mise en ligne le : 27 février 2026

Les autorités burundaises ont signalé une augmentation marquée des cas de choléra dans le nord-ouest du Burundi, touchant notamment les districts de Cibitoke et Bukinanyana.

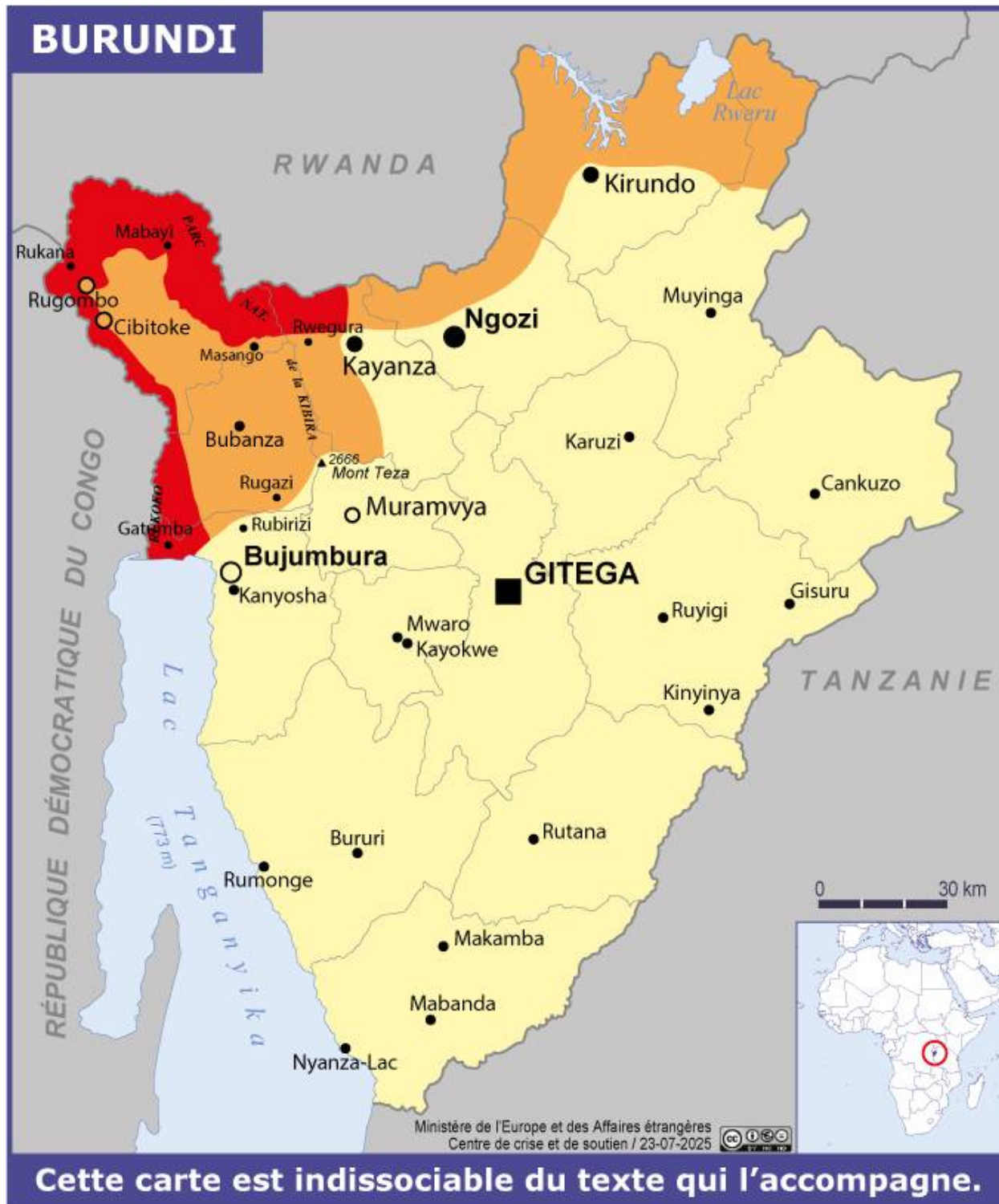
Le choléra est une infection digestive bactérienne qui se transmet par ingestion d'aliments mal cuits ou souillés et/ ou d'eau contaminée. Cette maladie se traduit par des troubles digestifs sévères (diarrhée liquide abondante, crampes abdominales, vomissements), un état de faiblesse générale et parfois de la fièvre.

Il est recommandé de respecter les règles d'hygiène alimentaire (se laver régulièrement les mains, ne consommer que de l'eau en bouteille, peler les fruits et légumes, manger de la nourriture cuite ; utilisation des installations sanitaires). Les personnes présentant les signes de la maladie doivent consulter un médecin en urgence.

## **Sécurité**

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

## Zones de vigilance



Dernière actualisation le 05/03/2026, information toujours valable à la date du jour

## Zones formellement déconseillées (en rouge sur la carte)

L'intégralité de la frontière avec la République démocratique du Congo (RDC) est formellement déconseillée en raison d'accrochages nocturnes réguliers entre des militaires et des groupes rebelles en provenance de la RDC entre la frontière et la route nationale 5 (RN5). Cette région est également sujette à de nombreux trafics et a été le théâtre d'attaques meurtrières (Ruhagarika et Gatumba en 2018, Vugizo en décembre 2023, Buringa en février 2024).

La chaussée d'Uvira (route RN4) qui mène vers Gatumba et la frontière avec la RDC, est également formellement déconseillée, au-delà de la réserve naturelle de la Rusizi, en raison de la présence de groupes armés.

La partie Nord du parc national de la Kibira et ses environs, ainsi que la partie ouest de la frontière avec le Rwanda au nord de la route RN10 sont formellement déconseillés en raison d'incidents frontaliers et de la présence de groupes armés.

## Zones déconseillées sauf raison impérative (en orange sur la carte)

La partie centrale de la forêt de la Kibira, au nord du Mont Teza, ainsi que les zones situées entre la Kibira et la frontière congolaise sont déconseillées sauf raison impérative.

La zone frontalière avec le Rwanda est déconseillée sauf raison impérative en raison des risques d'actes de banditisme transfrontalier et de risques d'incidents frontaliers

## Zone de vigilance renforcée (jaune sur la carte)

Le reste du pays est classé en vigilance renforcée.

En cas de déplacement à Bujumbura, il convient :

- de ne pas se déplacer à pied, y compris en centre-ville, notamment de nuit ;
- de ne pas se rendre après la nuit tombée dans les quartiers suivants de Bujumbura-Mairie : Bwiza, Kanyosha, Musaga, Kamenge, Cibitoke, Ngagara, Rohero 2-INSS ainsi que dans l'ensemble de Bujumbura-rural (périphérie de la ville) ;
- de faire preuve de vigilance dans les bars ou restaurants, où des groupes de délinquants peuvent repérer leurs victimes et commettre des agressions et des vols ;
- d'éviter les endroits de forte affluence, dont la gare routière.

Pour mémoire, une série d'attaques à la grenade a eu lieu dans la ville de Bujumbura en avril et mai 2024.

En province, il convient toutefois de ne pas se déplacer en voiture la nuit et de passer la nuit dans un établissement (hôtel) correctement gardé et protégé.

## Risques encourus et recommandations associées

### Tensions politiques

Lors de l'élection présidentielle du printemps 2015, le Burundi a été confronté à des tensions politiques, puis à une tentative de coup d'État qui a entraîné des violences pendant plusieurs mois et une situation sécuritaire dégradée dans l'ensemble du pays. Depuis les dernières élections présidentielles, les conditions de sécurité sont en voie d'amélioration dans le pays.

Il convient toutefois d'éviter tout rassemblement ou manifestation à caractère politique et d'être prudent dans les lieux de forte affluence (marchés, gares routières, édifices religieux, restaurants, bars).

Il convient de noter que le triangle au nord-ouest du pays, aux frontières avec le Rwanda et la République démocratique du Congo, est le théâtre d'incidents frontaliers entre militaires et différents groupes armés venant de ces deux pays.

## **Risque terroriste**

Le risque d'attentats par le groupe somalien Al-Shabab ne peut être exclu, en particulier à Bujumbura.

## **Délinquance**

Le Burundi ne connaît pas une forte criminalité. Néanmoins, une augmentation de la délinquance de droit commun notamment à Bujumbura a été observée. Outre les vols à l'arrachée, des vols de véhicules en circulation ou en stationnement ont été signalés, ainsi que des cambriolages et attaques à main armée de résidences privées. Il convient d'être vigilant et de ne se garer que dans des endroits éclairés, si possible dans des parkings dont le gardiennage est assuré par une société de sécurité.

Il est recommandé de verrouiller systématiquement les portières de son véhicule et de faire preuve d'une vigilance toute particulière une fois la nuit tombée. Après 18h, les routes ne sont généralement plus contrôlées par les agents de la force publique.

En règle générale il n'y a pas d'hostilité envers les étrangers, cependant ils peuvent constituer une cible pour des populations démunies.

## **Risques liés aux transports**

Il convient de ne pas circuler de nuit.

Le Burundi connaît des pénuries récurrentes de carburant, qui peuvent durer plusieurs jours. Il convient de vérifier les possibilités d'approvisionnement avant d'entamer tout déplacement dans le pays.

Les accidents de la circulation représentent une des causes majeures de mortalité au Burundi. La dangerosité des routes, le mauvais entretien du réseau routier et l'absence de signalisation augmentent le risque d'accident. De nombreux véhicules roulent avec un éclairage déficient.

Les capacités d'intervention en cas d'urgence sont inexistantes et le système sanitaire local ne permet pas une prise en charge satisfaisante, les évacuations sanitaires s'avérant souvent nécessaires. Il est indispensable pour tout visiteur au Burundi de souscrire une assurance couvrant le rapatriement médical.

Les règles suivantes doivent être respectées :

- Verrouiller les portières du véhicule ;
- Toujours attacher sa ceinture ;
- Circuler avec son permis de conduire et les documents du véhicule (carte bleue et assurance) ;
- S'assurer de la présence d'un gilet jaune, d'un triangle de pré-signalisations et d'un extincteur dans le véhicule ;
- Se déplacer avec un moyen de communication, chargé et avec du crédit.
- Adapter sa vitesse en conséquence (50km/h maximum en ville) ;

- Ne pas forcer le passage, rester patient et laisser passer les gens pressés et indisciplinés ;
- Ne pas conduire sous l'empire d'un état alcoolique.

En cas d'accident :

- S'attendre à un risque d'attroupement sur les lieux de l'accident ;
- Rester calme et éviter tout comportement d'agacement ou d'hostilité ;
- Dans la mesure du possible, ne pas sortir de son véhicule, attendre que l'autre conducteur se déplace, et entrouvrir la vitre afin de lui parler ;
- Recueillir les informations sur les véhicules impliqués. Contacter la police de roulage au numéro local 118 ;
- Ne pas déplacer son véhicule avant l'arrivée des policiers locaux et le début des constatations. A défaut, se rendre directement au commissariat et témoigner devant l'Officier de Police Judiciaire et demander le recueil des faits ;
- Porter secours si nécessaire et se rendre soi-même à l'hôpital le plus proche en fonction de la gravité des blessures.

Après l'accident :

- En cas d'accident matériel, prévenir sa compagnie d'assurance ;
- En cas d'accident corporel, prévenir l'ambassade de France ainsi que sa compagnie d'assurance rapatriement.

## Risques naturels

Pendant la saison des pluies d'octobre à mai, les averses violentes sont fréquentes et peuvent fortement endommager le réseau routier. Il est recommandé de s'informer des conditions de circulation avant tout déplacement pendant cette période.

## Us et coutumes

Il est recommandé de veiller à ne pas heurter les us et coutumes locaux, en toute circonstance.

## Recommandations générales

Il est recommandé de :

- Ne pas se déplacer avec d'importantes sommes d'argent et éviter tout signe ostentatoire de richesse (bijoux, portefeuille apparent...).
- Laisser ses documents de voyages (billets d'avion, passeport) dans des endroits sécurisés comme les coffres des hôtels (n'utiliser que des photocopies pendant les déplacements).
- Ne pas porter de sac à main.
- Être extrêmement vigilant lors des retraits d'argent à la banque.
- Ne pas se déplacer à pied, y compris en centre-ville, notamment de nuit.
- Circuler avec les vitres fermées et les portières verrouillées.
- Ne pas se déplacer en voiture hors des agglomérations la nuit.
- Éviter, pour les déplacements en province, d'utiliser les minibus de transport collectif qui sont vétustes et souvent impliqués dans des accidents de la route.
- Éviter les lieux publics à forte affluence (marchés, gares routières, édifices religieux) ainsi que les rassemblements et manifestations.
- S'abstenir d'emprunter une liaison aérienne internationale conduisant à une arrivée ou à un départ de Bujumbura au-delà de 21h.
- Respecter sur l'ensemble du territoire la limite horaire fixée à 21h concernant les débits de boissons.

## Conduite à tenir en cas d'agression

En cas d'agression, éviter toute velléité de résistance. Demander ensuite l'assistance de la police locale pour être raccompagné au domicile ou lieu de résidence et demander à être mis en relation avec l'Ambassade de France.

## Activités sportives à risque

Il est recommandé d'être particulièrement vigilant sur les berges du lac Tanganyika, où la baignade est déconseillée aux abords mêmes de Bujumbura en raison de la présence de crocodiles et d'hippopotames (animaux protégés et particulièrement dangereux).

La pratique des sports aériens légers type parapente ou ULM n'est pas recommandée car susceptible, dans le contexte actuel, de provoquer des malentendus avec les forces de sécurité.

L'utilisation de drones de loisir est interdite, sauf autorisation écrite des autorités burundaises.

## Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

### Mesures relatives à la Covid-19

**A l'arrivée au Burundi**, toutes les mesures de restrictions sanitaires pour l'entrée sur le territoire ont été levées.

**Au départ du Burundi**, la présentation d'un test PCR négatif est obligatoire seulement pour les voyageurs se rendant dans les pays qui l'exigent avant d'accéder à leur territoire. La prise de rendez-vous se fait sur le site du ministère de la Santé burundais.

### Formalités d'entrée et de sortie

Préalablement à tout voyage (vers ou depuis le Burundi), il convient de renseigner les formulaires d'entrée et de sortie du territoire sur le site des autorités burundaises. Il est fortement recommandé d'avoir avec soi une édition papier du certificat qui est généré et adressé par mail à l'issue de chaque validation.

Un visa est obligatoire pour entrer sur le territoire burundais. Les autorités burundaises octroient désormais les autorisations d'entrée à l'arrivée sur le territoire burundais. Il convient, à partir du même site burundais des autorités burundaises de faire une demande de visa d'entrée (entrée unique), en remplissant le formulaire correspondant et en y attachant les documents demandés au format requis. Il sera délivré à l'aéroport, contre paiement de la somme de 90 USD.

La durée maximale du visa est d'un mois. Une demande de prolongation peut ensuite être sollicitée sur place auprès des autorités. Il est fortement recommandé d'avoir également avec soi une édition papier du certificat qui est généré et adressé par mail à l'issue de chaque validation.

### Frontière avec le Rwanda

Le Burundi a annoncé le 11 janvier 2024 fermer sa frontière terrestre avec le Rwanda. Les transports aériens ne sont pas affectés par cette mesure.

# Santé

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

## Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

## Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

D'une façon générale, les infrastructures médicales et hospitalières du Burundi sont défectueuses. En conséquence aucune hospitalisation prolongée ni aucune opération chirurgicale ne peuvent être envisagées, hors urgence vitale. De la même façon, les possibilités de secours médical à domicile ou sur site (a fortiori en province) sont pratiquement inexistantes.

## Numéros utiles :

En cas d'hospitalisation durable, les structures hospitalières locales ne peuvent être conseillées. En cas d'urgence médicale, il est possible de joindre l'ambassade de France en appelant le téléphone de permanence (réponse H24) : + 257 22 20 30 01. L'ambassade tient à disposition des Français et protégés une liste de notoriété médicale.

## Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

En cas de traitement de longue durée, emporter la totalité des médicaments nécessaires pour la durée du séjour.

## Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

**Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :**

- **Fièvre jaune** : la vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire (à pratiquer dans un centre agréé) ;
- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Méningite ACWY** en cas de séjour pendant la saison sèche (habituellement hiver et printemps) ou d'épidémie signalée ;
- **Tuberculose** : chez les enfants de moins de 15 ans en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Chikungunya** : en cas d'épidémie ou de séjour prolongé ;
- **Dengue** : en cas d'épidémie active ou de séjour prolongé en zone endémique ;
- **Mpox** : en cas d'exposition à risque.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

## Risques sanitaires

### Maladies transmises par les moustiques

#### Chikungunya

La chikungunya est une maladie virale transmise par l'intermédiaire de moustiques infectés. Cette maladie se manifeste par l'apparition de symptômes grippaux (fièvre, douleurs musculaires et articulaires). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin ; le traitement est uniquement symptomatique. Les moyens de prévention reposent sur la vaccination et la protection contre les piqûres de moustiques. Il est conseillé avant le départ de se référer à son médecin traitant et/ou à un centre de vaccination internationale.

**Pour plus d'informations**, consulter la rubrique risques sanitaires.

#### Dengue

La dengue est une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures, parfois éruption cutanée). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin. Il n'existe pas de traitement curatif. La prise en charge médicale repose uniquement sur le traitement des symptômes. Il faut impérativement éviter la prise d'anti-inflammatoire. La prévention individuelle repose essentiellement sur les moyens de protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination des voyageurs peut être indiquée dans certains cas. Il est conseillé de se référer, avant son départ, à son médecin traitant et /ou à un centre de vaccination internationale.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

## **Fièvre jaune**

Il s'agit d'une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont variables, allant du syndrome pseudo-grippal (fièvre, frissons, douleurs musculaires, maux de tête...) à des formes plus graves (vomissements de sang, jaunisse, convulsions, coma...) qui sont mortelles dans 20 à 60 % des cas. Aucun traitement curatif n'existe à ce jour.

La prévention individuelle repose uniquement sur la vaccination et sur la protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination doit être réalisée dans un centre de vaccination international et de préférence au moins 10 jours avant le départ.

De nombreux pays exigent la vaccination à l'entrée du territoire. Le fait qu'un pays n'exige pas la vaccination contre la fièvre jaune ne signifie pas qu'il n'y a aucun risque de transmission de la maladie.

**Pour plus d'informations**, consulter la rubrique risques sanitaires.

## **Paludisme**

Le paludisme (ou malaria) est une maladie parasitaire transmise par piqûres de moustiques infectés. Les formes bénignes associent des symptômes de type grippal : fièvre, frissons, fatigue, maux de tête, courbatures, vomissements. Des formes graves potentiellement mortelles peuvent survenir d'emblée ou en l'absence de traitement (confusion, convulsions, difficultés à respirer, jaunisse, saignements anormaux). En cas de survenue de symptômes pendant un séjour à l'étranger ou dans les semaines qui suivent le retour, il est nécessaire de consulter rapidement un médecin.

La prévention du paludisme repose sur la protection contre les piqûres de moustiques et la prise d'un traitement préventif. Avant tout séjour en zone d'endémie, il est recommandé de consulter son médecin traitant ou un médecin spécialisé en médecine des voyages.

**Pour plus d'informations**, consulter la rubrique risques sanitaires.

Cette maladie parasitaire est la première cause de mortalité en Afrique subsaharienne. Une recrudescence des cas de paludisme est observée au Burundi. Au Burundi, la transmission est active toute l'année et majorée de décembre à Mai.

## **Zika**

Il s'agit d'une maladie due à un virus transmis principalement par piqûre de moustiques et dans certains cas par voie sexuelle. Les symptômes sont généralement absents ou modérés (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires, éruptions cutanées). La survenue de complications graves telle que des atteintes neurologiques (syndrome de Guillain Barré) et des microcéphalies chez des nouveau-nés de femmes enceintes infectées par le virus est attestée.

La prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres de moustiques.

Il est conseillé aux femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse de consulter au préalable un médecin avant tout déplacement dans une zone infectée. En cas de maintien du voyage, il est impératif de se protéger des piqûres de moustiques et d'appliquer les mesures adaptées contre la transmission sexuelle.

Consulter un médecin en cas de fièvre survenant pendant le voyage ou dans les semaines qui suivent le retour en France.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

## **Autres maladies**

### **Choléra**

Le choléra est une infection digestive bactérienne qui se transmet par ingestion d'aliments mal cuits (fruits de mer, par exemple) ou souillés (fruits et légumes) et/ ou ingestion d'eau contaminée. Cette maladie, dite « des mains sales », se traduit par des troubles digestifs sévères (diarrhée liquide abondante, crampes abdominales, vomissements), un état de faiblesse générale et parfois de la fièvre.

La prévention repose sur la vaccination et le respect des règles d'hygiène alimentaire (se laver régulièrement les mains, ne consommer que de l'eau en bouteille, peler les fruits et légumes, manger de la nourriture cuite ; utilisation des installations sanitaires). Les personnes présentant les signes de la maladie doivent consulter un médecin en urgence.

**Pour plus d'informations**, consulter le site Santé publique France et le site du ministère de la Santé.

### **Fièvre typhoïde**

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

**Pour plus d'informations**, consulter le site de l'Institut Pasteur.

## **Hépatite A**

L'hépatite A est une maladie virale du foie provoquée par l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés. La prévention repose sur la vaccination et le respect de règles d'hygiène alimentaire.

### **Méningites à méningocoques**

Il s'agit d'une infection très grave voire mortelle due à une famille de bactérie appelé méningocoques, qui atteint les enveloppes du système nerveux. La transmission entre individus se fait par l'intermédiaire de gouttelettes et sécrétions respiratoires, lors d'un contact prolongé. Des épidémies régulières sont observées en Afrique sub-saharienne notamment pendant la saison sèche (de novembre à juin). Les symptômes associent fièvre, maux de tête et du cou intenses, vomissements, léthargie, voire troubles de la conscience et coma. L'apparition de taches rouges sur la peau (purpura) d'extension rapide constitue un signe de gravité imposant une prise en charge médicale immédiate. La prévention repose sur la vaccination contre le méningocoque (sérotypes A, C, Y, W135). Il est recommandé de consulter un médecin ou un centre de vaccinations internationales avant tout voyage.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère de la Santé.

## **MPOX**

Le mpox (anciennement variole du singe) est une maladie virale qui se transmet par contact rapproché avec une personne infectée via notamment des lésions cutanées, des fluides corporels, des objets contaminés ou encore des gouttelettes respiratoires (postillons). La maladie est caractérisée le plus souvent par l'association de fièvre, de courbatures et d'une éruption cutanée. Des formes graves voire mortelles sont possibles, notamment chez les enfants, les femmes enceintes et les personnes immunodéprimées.

Avant le départ en zone endémique, la vaccination peut être indiquée pour les voyageurs les plus à risques. L'application des mesures de prévention est essentielle : hygiène des mains, évitement de contacts physiques rapprochés avec des personnes infectées ou susceptibles de l'être, absence de contact avec des animaux malades ou des objets potentiellement contaminés. En cas de contact à risque, il est recommandé de consulter un médecin.

**Pour plus d'informations**, consulter le site Santé publique France, le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la santé.

### **Poliomyélite**

La poliomyélite est une maladie très contagieuse due à un virus, transmis principalement par l'intermédiaire d'eau souillée et d'aliments contaminés par les selles. Après une incubation de quelques jours, l'infection est souvent bénigne voire asymptomatique mais dans de rares cas, elle peut entraîner une paralysie aiguë parfois irréversible, notamment des membres inférieurs. La paralysie des muscles respiratoires peut être mortelle. Il n'existe pas de traitement curatif et seulement des soins symptomatiques. La prévention repose sur la vaccination.

**Pour plus d'informations**, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé et le site de l'Institut Pasteur.

### **Rage**

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

**Pour plus d'informations**, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

### **Tuberculose**

La tuberculose est une maladie infectieuse causée par une bactérie, transmise par voie aérienne. Elle touche principalement les poumons, mais peut aussi affecter d'autres organes. La maladie peut être latente ou active, avec des symptômes comme une toux prolongée, de la fièvre, des sueurs nocturnes et une perte de poids. Le traitement associe plusieurs antibiotiques pendant plusieurs mois. La prévention repose sur la vaccination par le BCG, la détection précoce et le traitement complet des malades.

**Pour plus d'informations**, consulter le site de l'Institut Pasteur et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

## Pendant le voyage

### Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques

- Porter des vêtements longs et couvrants ;
- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

### Mesures de prévention des contaminations digestives

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

### Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

En cas d'exposition au risque, les tests doivent être réalisés rapidement, dans les 24 heures. Ils sont disponibles dans la plupart des centres privés et publics de la capitale.

## Informations utiles

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

### Transport

#### Infrastructures routières

Les routes du Burundi, pour la plupart situées en montagne, sont dangereuses pour le conducteur peu habitué aux conditions de conduite en Afrique : nombreux obstacles humains, animaux et matériels ; brusques ruptures de la continuité du revêtement ; pluies fréquentes et soudaines, rendant la chaussée glissante ; mauvaise conduite des autres véhicules, nombreux cas de conduite en état d'ivresse.

Le Burundi connaît des pénuries récurrentes de carburant, qui peuvent durer plusieurs jours. Il convient de vérifier les possibilités d'approvisionnement avant d'entamer tout déplacement dans le pays.

La route Nationale 1, reliant Bujumbura à la province de Kayanza, est particulièrement dangereuse.

En cas d'accident de la route, aucun secours d'urgence ne peut être assuré en dehors de Bujumbura.

Les conducteurs doivent en outre suivre strictement les règles de sécurité routière applicables en France : respect des limitations de vitesse, port de la ceinture de sécurité, siège enfant.

## **Transport en commun**

Les transports collectifs (minibus, voiture et motos), ainsi que l'utilisation de taxis, sont déconseillés. Il convient d'éviter l'usage de motos-taxis, qui sont impliqués dans de nombreux accidents, souvent mortels. La location d'un 4x4 avec chauffeur est recommandée pour les déplacements à l'intérieur du pays.

En cas d'accident de la circulation (police de la sécurité et de roulage), il convient d'appeler le : +257 22 22 51 24 et de prévenir l'ambassade.

## **Transports sur le lac Tanganyika**

Les excursions sur le lac doivent être exclusivement organisées par l'intermédiaire d'entreprises professionnelles reconnues.

## **Transport aérien**

Il n'existe pas de vol direct Paris-Bujumbura, mais des liaisons quotidiennes sont assurées depuis le Burundi vers Paris via Nairobi.

Il existe également deux rotations par semaine Paris/Bruxelles-Bujumbura (avec correspondance à Bruxelles) le mercredi et le dimanche. Quatre liaisons par semaine sont également assurées vers Bruxelles/Paris à partir de Kigali.

Une liaison quotidienne est enfin assurée pour Paris via Addis-Abeba.

## **Législation locale**

Les relations sexuelles entre personnes de même sexe sont illégales au Burundi.

L'utilisation, la possession et le trafic de stupéfiants sont sévèrement réprimés.

## **Divers**

Les cartes de crédit ne sont généralement pas acceptées. Il est recommandé de se munir de suffisamment d'argent liquide pour couvrir l'intégralité des frais de séjour au Burundi. Le transfert d'argent (Western Union) et le change sont possibles à Bujumbura et dans les grands centres urbains.

# Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

## Visa d'affaires

La réglementation burundaise prévoit des dispositions spécifiques pour l'octroi de visas aux investisseurs.

- Les investisseurs étrangers non membres de l'EAC (communauté d'Afrique de l'est) se voient délivrer un visa de trois mois avec entrées multiples, moyennant un paiement de 50 dollars américains, avec facilité de renouvellement de ce visa.
- Les investisseurs établis au Burundi avec un visa d'établissement indéterminé sont désormais soumis au régime du visa résident permanent (le visa sortie-retour n'est plus nécessaire).
- Les investisseurs doivent s'acquitter d'une caution bancaire de 1 000 USD pour une personne et de 2 000 USD pour une famille.

Les modalités d'obtention d'un visa pour affaires sont identiques à celles pour les visas touristiques.

## Réseaux de communication

Le téléphone fonctionne correctement au Burundi, dans les villes et la quasi-totalité des provinces, pour un prix modéré. Des cartes GSM sont facilement accessibles auprès des trois grands opérateurs de la place. Le WIFI est accessible gratuitement dans plusieurs hôtels et restaurants à Bujumbura.

## Données économiques

Consulter la fiche repères économiques Burundi.

## Contacts utiles

### Service économique

Les Services économiques auprès des ambassades sont des **services extérieurs de la Direction générale du Trésor**. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence, le soutien public au développement international des entreprises.

**Le Burundi dépend du Service économique régional de Nairobi :**

### Service économique régional de Nairobi

Ambank House 14th floor, University Way, Nairobi, Kenya

PO Box 30 374 - 00100 Nairobi

Tél. : +254 20 22 93 000

Courriel : nairobi@dgtrésor.gouv.fr

Site Internet

L'Agence française de développement (AFD) est l'agence qui **met en œuvre la politique du développement définie par le gouvernement français**.

**Le Burundi dépend de la direction régionale de Nairobi (Kenya), mais dispose d'un bureau à Bujumbura :**

#### **Bureau de Bujumbura**

Immeuble Old East

Place de l'Indépendance

BP 2740

Bujumbura Burundi

Tél : (+257) 22 25 59 31

Courriel : [afdbujumbura@afd.fr](mailto:afdbujumbura@afd.fr)

#### **Direction régionale de Nairobi**

BP 45955 - 00100

Nairobi, Kenya

Tél. : +257 22 25 59 31

Courriel : [afdnairobi@afd.fr](mailto:afdnairobi@afd.fr)

Courriel : [afdbujumbura@afd.fr](mailto:afdbujumbura@afd.fr)

## **BAD**

Le Burundi est membre de la **Banque africaine de développement (BAD)**, dont le site Internet est consultable à l'adresse :

<https://www.afdb.org/fr/>.

La page du **Burundi** est consultable à l'adresse : <https://www.afdb.org/fr/countries/east-africa/burundi>.

## **FMI**

Le Burundi et le FMI

# **Contacts utiles**

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

**Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.**

- **Police secours** : 117
- **Pompiers** : 118
- **Police municipale de Bujumbura** : +257 22 22 16 57

## **Annuaire des représentations burundaise en France**

[Voir la liste](#)

## Ambassade de France au Burundi

Publié le : 13 juin 2025

### Coordonnées

60, boulevard de l'Uprona BP 1740

Bujumbura

Burundi

-3.3806922002381, 29.369963325096

+33 5 24 09 23 97

+257 22 20 30 02

Permanence Gendarmerie de l'ambassade 24H/24H

### Liens utiles

[Ambassade de France au Burundi](#)

X 

Accès ACCEO (personnes sourdes / malentendantes) : <https://app.acce-o.fr/client/service-france-consulaire>

WebRTC : <https://teletech.fr/webrtcbtn?consulat=bujumbur>

Courriel : [cad.bujumbura-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:cad.bujumbura-amba@diplomatie.gouv.fr)

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.